

**AGEI 49**

**Association de Gestion Europe Inclusion 49**

122 rue du Château d'Orgemont  
CS 10406 49104 ANGERS Cedex 2

☎ : 02.52.57.01.44 - 📠 : 02.52.57.01.74



UNION EUROPEENNE

Ce projet est cofinancé par le  
Fonds social européen dans le  
cadre du programme  
opérationnel national « emploi  
et inclusion » 2014-2020

**PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL  
DU FONDS SOCIAL EUROPEEN**

**2014-2020**

Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

Thématique 9 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

Priorité d'investissement 9.1 : l'inclusion active

**ANNEXE 2  
APPEL A PROJETS 2017  
DISPOSITIF PLIE  
  
PROPOSITION D' ACTIONS POUR LE  
TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION  
CHOLETAISE**



## 1 – Contexte et objectifs du PLIE

Dans le cadre du nouveau programme opérationnel du Fonds Social Européen 2014-2020, la Communauté d'Agglomération du Choletais a souhaité conforter sa politique d'insertion sur le territoire.

La Communauté d'Agglomération du Choletais s'appuie sur le dispositif PLIE " Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi " pour accompagner du public vers l'emploi.

Pour rappel, l'instruction DGEFP 2009-22 du 8 juin 2009 rappelle que :

*« les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi constituent un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail. Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, via la mise en œuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle. Résultant d'une initiative des collectivités locales, les PLIE se définissent comme des entités opérationnelles, associant, à l'échelle d'une ou plusieurs communes, l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires socio-économiques concernés. Dans cette perspective, ils ont la possibilité de contribuer au financement d'actions d'accompagnement et/ou de sélectionner des projets éligibles au FSE ».*

Parmi les missions incontournables qui sont confiées à un PLIE figurent :

- l'accompagnement individualisé renforcé assuré par un référent unique jusque dans l'emploi qui constitue la pierre angulaire du dispositif et qui est un marqueur de l'intervention des PLIE en direction des publics éloignés de l'emploi,
- la mise en œuvre de parcours d'accès à l'emploi qui vise à mobiliser l'ensemble des étapes utiles à l'insertion professionnelle en veillant à optimiser les temps d'attente entre deux étapes de parcours,
- l'articulation des interventions en matière d'insertion à l'échelon local, de manière à favoriser la mise en cohérence des offres d'insertion existantes sur son périmètre d'intervention au profit des participants dont il a la charge,
- l'expérimentation de nouvelles modalités d'intervention en direction des publics cibles pour favoriser leur retour à l'emploi ou leur accès à une formation qualifiante.

## 2 – Le public concerné par le PLIE du Choletais

### Critères qualitatifs

Au regard du programme opérationnel FSE 2014-2020, le PLIE s'adresse aux résidents des communes du territoire de l'agglomération du Choletais, exprimant clairement leur volonté d'engager des démarches d'insertion professionnelle et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi résultant de problématiques sociales, d'une qualification et/ou d'un niveau de formation inadaptes, d'une absence d'expérience professionnelle.

Le protocole d'accord 2015-2017 passé entre l'État, le Département de Maine-et-Loire et la Communauté d'Agglomération du Choletais, validé par le comité de pilotage PLIE du 12 octobre 2015 et entériné par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Choletais du 21 décembre 2015, décline les publics cibles du PLIE:

Sont particulièrement concernés : les chômeurs de longue durée, les travailleurs handicapés ayant une orientation milieu ordinaire et non accompagnés par CAP EMPLOI, les allocataires de minima sociaux, les jeunes peu ou pas qualifiés non accompagnés dans le cadre des dispositifs de droit commun, les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée :

- aux femmes privées d'emploi, dans un contexte local où le chômage féminin reste très marqué,

- aux familles monoparentales,
- aux demandeurs d'emploi de plus de 50 ans,
- aux personnes rencontrant des problèmes spécifiques de type mobilité, pratique de la langue française...

### Éléments quantitatifs

Le Communauté d'Agglomération du Choletais propose d'accompagner 270 personnes par an dans le cadre d'un parcours individualisé.

L'agglomération se fixe comme objectif de développer les mises en situation de travail afin de conduire 42 % des participants vers une sortie positive emploi et 8 % vers une sortie positive formation.

### **3 – Contenu des actions**

L'appel à projet concerne l'accompagnement renforcé des participants PLIE. D'une durée de 1 an, il couvre la période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

La mise en œuvre de la programmation du PLIE s'appuie d'une part sur les orientations stratégiques identifiées par le protocole du PLIE pour la période 2015-2017 et prend en compte, d'autre part, la situation actualisée du territoire et les pistes d'améliorations repérées sur les actions menées.

Ainsi, l'appel à projets du PLIE vise à faire émerger des opérations prenant en compte les orientations suivantes :

- Accompagnement des participants
- Insertion par l'activité économique
- Mobilisation des entreprises

Les porteurs de projets sont invités à proposer des réponses s'inscrivant dans ces thématiques et répondant aux orientations prioritaires définies. Ces orientations sont déclinées dans les axes ci-après (cf pages suivantes).

La sélection des projets se fera sur la base des critères suivants :

- La cohérence avec les priorités fixées par le FSE et les orientations stratégiques du PLIE
- Les moyens prévus pour assurer la publicité FSE
- La méthodologie proposée
- Les liens développés avec les référents pour le suivi des participants PLIE
- Les modalités de suivi des participants, d'enregistrement des présences et de l'évolution de leur situation
- Les indicateurs d'évaluation de l'opération
- Les résultats escomptés
- Les modalités de prise en compte du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes
- La qualité des intervenants et l'expérience des bénéficiaires (opérateurs).
- Le coût de l'opération et l'éligibilité des dépenses
- La localisation de l'opération, son impact géographique attendu
- Le calendrier de réalisation



## **ACCOMPAGNEMENT DES PARTICIPANTS**

### **LE CONTEXTE**

Le PLIE s'engage à proposer des parcours individualisés dans le cadre d'un accompagnement personnalisé et renforcé permettant de déboucher sur une insertion économique durable des participants. Il s'appuie sur l'existant et met en place des missions de référent emploi complétant et renforçant l'offre de droit commun.

### **LES MODALITES D'INTERVENTION**

Le référent emploi doit proposer un accompagnement individualisé, renforcé et adapté aux difficultés de la personne dans son parcours de recherche d'emploi.

En particulier, il :

- accueille les personnes orientées par les prescripteurs locaux
- évalue la motivation des personnes et leur capacité d'engagement dans un parcours d'insertion, organise leur intégration dans le PLIE
- élabore les diagnostics socioprofessionnels des personnes, évalue leurs besoins et définit avec elles les étapes à mettre en œuvre
- construit des parcours cohérents et concertés d'accès ou de retour à l'emploi
- met en œuvre ces parcours en mobilisant les outils existants (actions collectives PLIE, droit commun, ...)
- développe l'employabilité des participants par l'orientation vers des actions de formation
- met en relation avec les entreprises via l'ensemble des outils à sa disposition et la mission relation entreprise du PLIE
- opère un accompagnement renforcé des participants jusqu'à 6 mois suivant l'embauche ou l'entrée en formation qualifiante, en lien avec les entreprises ou les centres de formation
- entretient une collaboration étroite avec l'ensemble des référents PLIE
- assure la traçabilité des entretiens, des étapes de parcours et de l'ensemble des informations collectées dans le cadre de l'avancée des parcours sur le logiciel ABC Viesion PLIE
- gère administrativement son intervention (tenue de tableaux de bord, alimentation d'une base de données, comptes rendus et bilans...)
- rend compte auprès de l'équipe d'animation du PLIE de son activité.

Le PLIE souhaite mettre en place un accompagnement renforcé de l'ensemble de ses participants (environ 270 demandeurs d'emploi à tout moment). Cet accompagnement sera réalisé auprès des publics orientés par le comité opérationnel d'entrée dans le PLIE.

### **CALENDRIER**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017



## **INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE**

### **LE CONTEXTE**

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) constituent un sas permettant à des participants PLIE éloignés de l'emploi de se remobiliser, de se former et de retrouver un rythme de travail et des comportements nécessaires pour accéder à l'emploi durable.

Cette mise à l'emploi intermédiaire permet un apprentissage des savoir-faire et des savoir être grâce à la situation de travail.

Pour être pleinement efficace, cette situation de travail doit être suffisamment encadrée pour permettre cet apprentissage.

En parallèle de la mise en situation, un travail d'accompagnement social et professionnel doit être mené pour chaque participant afin de lever les freins à l'emploi et de construire le projet de la personne.

En particulier l'accompagnement social et professionnel doit permettre à la personne de construire de préparer sa sortie du dispositif. Pour cela l'accompagnateur doit pouvoir mettre en place les actions nécessaires permettant de sécuriser la sortie de la structure (périodes d'immersion, formation, recherche d'entreprises, rapprochement offre demande...).

Le PLIE souhaite donc proposer aux participants un contrat de travail au sein d'une structure d'insertion par l'activité économique leur permettant d'envisager un retour à l'emploi.

### **LES MODALITES D'INTERVENTION**

Les porteurs de projets sont amenés à proposer des projets innovants en matière de supports d'activité, d'accompagnement socio professionnel et de formation des participants.

Les porteurs de projets devront à minima assurer les missions suivantes :

- un accompagnement social et professionnel du participant
- un encadrement technique renforcé dans leur poste de travail
- une formation adaptée à leur poste de travail, et/ou en concordance avec leur projet professionnel
- favoriser toute action visant leur insertion professionnelle
- informer régulièrement le référent PLIE des modalités d'exécution du contrat de travail pour chacun des participants (évaluations tripartites et trimestrielles entre l'encadrant, le participant et le référent)
- le développement d'un partenariat tout au long du parcours du participant au sein de la structure (ex : recrutement, validation des compétences, préparation à la sortie).

### **CALENDRIER**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017





## **MOBILISATION DES ENTREPRISES**

### **LE CONTEXTE**

La mise en relation directe avec les entreprises permet de compléter les dispositifs d'aide à l'accès à l'emploi ou la recherche de mise en situation de travail. Elle offre également une réponse adaptée aux difficultés de recrutement des entreprises locales.

### **LES MODALITES D'INTERVENTION**

La mission relation entreprises devra assurer l'interface entre les participants et les entreprises du territoire en lien avec les référents de parcours.

Les porteurs de projets devront à minima assurer les missions suivantes :

- Constituer et mobiliser un réseau d'entreprises partenaires au sein du territoire
- Développer un partenariat durable avec les acteurs économiques du territoire pour favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi
- Établir avec les entreprises les profils de poste et de candidats
- Construire des réponses adaptées aux besoins des entreprises (appui au recrutement)
- Relayer et diffuser les offres d'emploi aux référents PLIE
- Proposer des candidatures pré sélectionnées en lien avec les référents PLIE
- Proposer et participer à l'organisation de manifestations favorisant le retour à l'emploi (visites d'entreprises, temps fort de type café conseil, job dating ou forum emploi) afin de permettre aux participants d'améliorer leur connaissance des métiers, des codes de l'entreprise et de rentrer en contact avec des employeurs.
- Favoriser la mise en place de périodes d'immersion professionnelle en entreprise afin de renforcer le parcours des participants (validation du projet professionnel, acquisition de compétences et de savoir-faire...).

### **CALENDRIER**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017